

PARAPHILIES

QUAND LA DÉVIANCE DEVIENT VIOLENCE

CRAVS BRETAGNE

ANTENNE DE RENNES

SERVICE DE MÉDECINE LÉGALE
ET MÉDECINE PÉNITENTIAIRE

CHU RENNES • HÔPITAL PONTCHAILLOU
2, rue Henri Le Guilloux • 35033 Rennes cedex 09

Tél. : 02 99 28 99 04
Courriel : cravs@chu-rennes.fr

© : Dir. Com. studio graphique CHU Rennes - 4967-24 • Novembre 2024 - Illustrations : Loïc Swiny © 2024



7 FÉVRIER 2025

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
2, COURS DES ALLIÉS - 35000 RENNES

PARAPHILIES :

QUAND LA DÉVIANCE DEVIENT VIOLENCE

La pédophilie, l'exhibitionnisme, le fétichisme, le frotteurisme... Les paraphilies : de quoi parle-t-on ? Qu'ont-elles en commun ? Elles sont avant tout une modalité particulière de construction de la sexualité humaine qui conduit à être attiré sexuellement, dans son corps et/ou dans sa tête, par un enfant, par un objet inanimé, ou par l'humiliation de l'autre, etc.

Souvent mal comprises, les paraphilies sont un sujet complexe. La question des paraphilies se situe à la croisée de la norme sociale, de la psychiatrie, de la justice et de la sexologie. À ce titre, leurs frontières sont mouvantes au gré de l'histoire et des avancées sociétales.

De par leur marginalité, les paraphilies ont été socialement définies d'abord comme étant des déviations sexuelles. La psychiatrie les a à son tour étudiées, décrites et finalement classées dans les pathologies psychiatriques.

La justice, quant à elle, considère que certaines de ses déviations sexuelles portent atteinte à l'intégrité d'autrui et les qualifient d'infractions à caractère sexuel.

Cela n'est pas sans soulever certains paradoxes : alors que les paraphilies sont classées dans les pathologies psychiatriques, certaines donnent lieu à des comportements pénalement répréhensibles, engageant la responsabilité pénale du paraphile. Alors que la sexualité relève de l'intime et de la singularité, elle se voit régie par la règle sociale et se trouve sous le coup de la loi.

À partir d'une réflexion pluridisciplinaire, l'enjeu de ce colloque sera de dessiner les contours sociétaux et psychiatriques des paraphilies, et d'identifier les enjeux sociaux, judiciaires et sanitaires de leur traitement. Il s'agira d'appréhender la psychiatrisation de cette sexualité particulière ainsi que sa judiciarisation, pour en définir les impératifs en terme de santé publique.

Amélie Agaësse, psychologue clinicienne et sexologue

8h00

Accueil des participants

8h45

Allocutions d'accueil

Véronique Anatole-Touzet, directrice générale du CHU de Rennes
Renaud Bouvet, professeur de médecine légale et droit de la santé à l'Université de Rennes, chef de service de médecine légale et médecine pénitentiaire, CHU de Rennes

9h00 > 9h45

Évolution du traitement social des déviations sexuelles

Anne Claude Ambroise Rendu, professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines

9H45 > 10H00 - DÉBAT

10h00 > 10h45

Traitement psychiatrique des paraphilies

Élisabeth Martin, psychiatre et médecin légiste au CHU de Besançon

10H45 > 11H00 - DÉBAT

11h00 > 11h30

Pause

11h30 > 12h15

Évolution du traitement judiciaire des déviations sexuelles

Audrey Darsonville, professeure de droit privé et sciences criminelles, Université Paris Nanterre

12H15 > 12H30 - DÉBAT

12h30 > 13h45

Déjeuner libre

13h45 > 17h00

Table ronde

14h00 > 14h45

Discours réflexif sur les dispositifs judiciaires de soins pénalement ordonnés

François Touron, 1^{er} vice-président au service d'application des peines, Tribunal judiciaire de Rennes

14h45 > 15h30

Prise en charge psychothérapeutique des paraphilies

Ingrid Martin-Bertsch, docteure en psychologie, psychologue clinicienne à l'unité de consultation psychiatrique post-pénale du CHRU de Tours

15h30 > 16h15

Prise en charge sexologique des paraphilies

Cécile Miele, psychologue clinicienne, sexologue, CHU Clermont-Ferrand

16H15 > 16H45 - DÉBAT

16h45 > 17h00

Clôture du colloque